



FLASH PNC

CE #192

12 juin 2018



CE EXTRAORDINAIRE



etienne@unachop.com
06.88.59.20.34



pauline@unachop.com
06.01.79.61.85



cedric@unachop.com
06.20.86.34.27



frederic@unachop.com
06.43.32.16.31

Le 12 juin 2018 s'est déroulé un Comité d'Entreprise extraordinaire.

L'année 2018 sera marquée par une forte restructuration au niveau des services sol de HOP!

Les Directions de HOP! et d'AIR FRANCE ont pris la décision de fermer les escales commerciales HOP! de NTE et de LYS avec un transfert du personnel sol vers AF.

Cela représente 126 suppressions de postes. Le personnel en CDI se verra attribuer un autre poste au sein d'AIR FRANCE tandis que les CDD prendront fin au 31/10/2018.

Comme tous les sujets, ce projet de fermeture, ô combien important, est opaque et non abouti... Volontairement ou non !

Cela génère de très nombreuses interrogations (laissées sans réponse...) sur les modalités, les conditions de départ, de reprise et les différences de traitement entre salariés cadres et non cadres. Certains acquis sociaux, comme le Compte Epargne Temps, ne sont pas transférables pour l'heure actuelle en raison de l'absence d'accord chez AF et chez HOP !

Nous nous interrogeons quant au transfert des agents d'escale vers AF en raison d'un sureffectif identifié dans cette catégorie socio-professionnelle.

Cependant, malgré l'opacité du projet, **l'ancienneté et le niveau de rémunération annuelle seront maintenus** à l'exclusion des salariés en mobilité professionnelle.

Le salarié aura une période d'adaptation de 3 mois avec un préavis d'un mois pour quitter AF et revenir chez HOP! pour bénéficier du PSE et quitter l'entreprise définitivement.

Nous continuerons à suivre ce dossier de près...

Vos élus CE UNAC HOP!



Adhérez en ligne !

<http://www.unac.asso.fr/informations-adherent/>

